Titre professionnel du Ministère chargé de l'emploi



« DEVELOPPEUR LOGICIEL » (TP N°01280 - Niveau III)

COMPETENCES A VALIDER PAR LE CANDIDAT

1. Développer une application client-serveur (CCP N° 001332)

- C01 Maquetter une application
- C02 Concevoir une base de données
- C03 Mettre en place une base de données
- C04 Développer une interface utilisateur
- C05 Développer des composants d'accès aux données

2. Développer une application web (CCP N° 001333)

- C06 Développer des pages web en lien avec une base de données
- C07 Mettre en œuvre une solution de gestion de contenu ou d'e-commerce
- C08 Développer une application simple de mobilité numérique
- C09 Utiliser l'anglais dans son activité professionnelle en informatique

Compétences transversales de l'emploi

Actualiser et partager ses compétences en développement informatique

Organiser son activité en développement informatique

Résumé du référentiel d'emploi

Le(la) développeur(se) logiciel prend en charge le développement de petites applications informatiques cadres de projets visant à automatiser un ou plusieurs processus de l'entreprise, en réponse à des demandes émanant d'une maîtrise d'ouvrage. Ces demandes sont transmises par un chef de projet, si la taille et la complexité du projet le nécessitent. Elles concernent de nouvelles applications ou la maintenance évolutive d'applications existantes. Il peut travailler en tant que salarié d'une entreprise, ou pour un client de la société de services qui l'emploie. Ses activités diffèrent selon la taille de l'entreprise. En PME il peut mener seul le développement d'un projet. Dans une grande structure, il travaille en équipe sous la conduite d'un chef de projet. Il applique les normes de qualité logicielle de son entreprise ou de son prestataire de services.

Il s'adapte rapidement aux évolutions technologiques du secteur informatique. La réalisation du projet dont il a la charge nécessite de sa part organisation et gestion du temps. Assurant sa mission dans des entreprises et des contextes professionnels divers, il(elle) est mobile géographiquement et s'adapte aux nouveaux environnements de travail. Il fait preuve de capacités relationnelles avec des interlocuteurs tels que la maîtrise d'ouvrage, les utilisateurs, le chef de projet, les experts techniques et les autres développeurs.

Secteurs d'activités ou types d'emploi accessibles par le détenteur du titre

- Société de services et d'ingénierie informatique (SSII) réalisant des prestations en régie ou en forfait dans le développement d'applications informatiques.
- Structure utilisatrice, de type grand compte, qui possède un service dédié aux études et développements informatiques.

Codes ROME liés à l'emploi

M1805 : Etudes et développement informatique

Titre professionnel du Ministère chargé de l'emploi



« DEVELOPPEUR LOGICIEL » (TP N°01280 - Niveau III)

MODALITES D'EVALUATION POUR L'ACCES AU TITRE

La validation est effectuée par un jury constitué de 2 professionnels habilités par la DIRECCTE.

Les modalités d'évaluation sont décrites dans le « Référentiel de Certification » (RC) du titre.

Les candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation sont évalués au vu de 4 éléments :

a) l'épreuve de synthèse, basée sur une mise en situation professionnelle

b) le Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle (DSPP)

Dans ce document, le candidat décrit par activité type et à partir d'exemples concrets, les pratiques professionnelles en rapport direct et étroit avec le titre visé. Il peut également fournir tout support illustrant cette description. A partir des informations fournies, et en complémentarité à l'épreuve de synthèse, le jury évaluera les acquis du candidat et les comparera aux requis du titre.

- c) les résultats des évaluations réalisées pendant le parcours continu de formation (cette rubrique ne concerne pas les candidats VAE).
- d) l'entretien final avec le jury, destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités auxquelles conduit le titre visé sur la base du DSPP, de l'épreuve de synthèse et, le cas échéant, des évaluations passées en cours de formation.

1 / Epreuve de synthèse (1h)

Il s'agit d'une présentation différée d'un projet informatique réalisé en entreprise par le candidat. Lors de l'épreuve, le candidat présente au jury son dossier de projet. Cette présentation se poursuit par un entretien technique. Le jury vérifie la maîtrise des compétences couvertes par le projet, puis évalue les compétences non couvertes.

Présentation du projet (30 mn)

Le dossier de projet doit respecter ce plan type :

- Résumé du projet en anglais (abstract) d'une longueur d'au moins 200 mots
- Liste des compétences du référentiel qui sont couvertes par le projet
- Cahier des charges ou expression des besoins de l'application à développer
- Spécifications fonctionnelles
- Spécifications techniques
- Réalisation

Sa longueur hors annexes est de 30 à 60 pages, avec 45 000 signes au minimum. Un mois avant la session de validation, le candidat remet au centre un résumé du cahier des charges du projet, d'une longueur de 200 à 300 mots.

Le candidat commence sa présentation au jury par un résumé en anglais de son projet. Il présente ensuite son projet à l'aide d'un support de présentation, et selon le canevas suivant :

- Présentation de l'entreprise et/ou du service
- Contexte du projet (cahier des charges, environnement humain et technique)
- Analyse
- Conception et codage
- Présentation des éléments les plus significatifs de l'interface de l'application
- Synthèse et conclusion

Entretien technique (30 mn)

Le jury questionne le candidat sur la base de son dossier de projet et de sa présentation, afin de s'assurer de la maîtrise des compétences couvertes par le projet. Un questionnement complémentaire lui permet d'évaluer les compétences qui ne sont pas couvertes par le projet.

2 / Entretien final (15 mn)

Le jury vérifie la capacité du candidat à enchaîner les trois activités du titre. Il revient notamment sur la gestion des projets et sur la qualité des développements, et peut s'appuyer sur le DSPP et les résultats aux évaluations passées en cours de formation.